Département de
Haute-Saône

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt

Commune de FRANCHEVELLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Sud de la commune au
1/5000 ème

Pièce n°4.3.19.2

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativead@orange.fr initiativead25@orange.fr

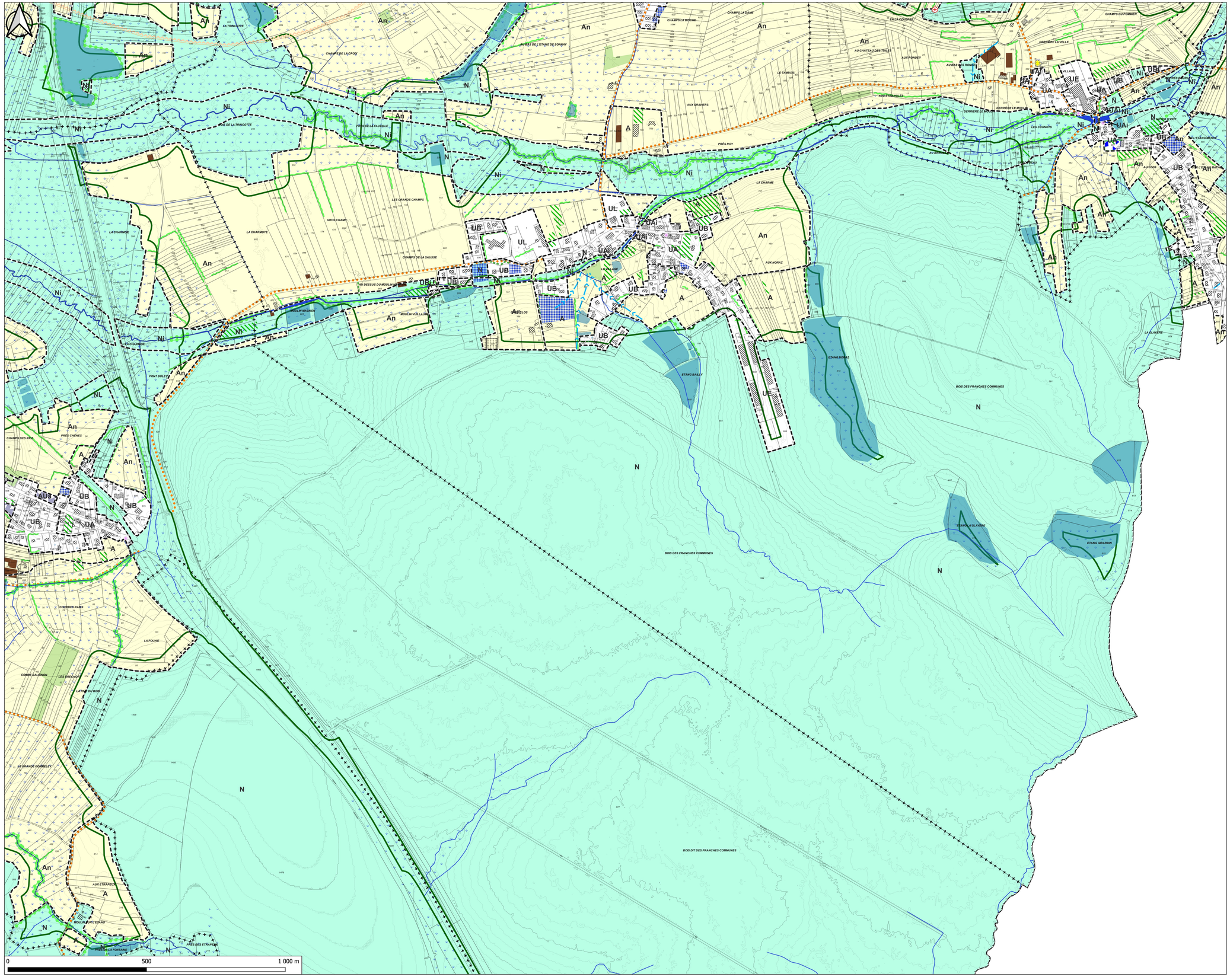

Légende :

Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
- UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
- UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
- UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI
- UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages
- UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
- UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
- UBe : Secteur la zone UB , activité industrielle autorisée
- UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
- UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services
- ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
- ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa,AUb,AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
- An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
- Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage
- Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
- At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existance d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
- Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)
- Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
- Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
- Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
- NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs
- NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
- Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions
- Ngt1, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL
- Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique -STECAL
- Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
- Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques
- Mines (Source : BRGM)
- Carrière (Source : BRGM)
- Indice karstique (Dolines)
- Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)
- Falaises
- Aléa très fort — Affaissement / effondrement, Glissement de terrain, Chute de blocs
- Aléa fort et moyen — Affaissement / effondrement, Glissement de terrain, Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur
- Zone A - contrainte très forte
- Zone B - contrainte forte
- Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie
- Axe Ligne Haute Tension
- Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques
- Ruissellement (source : DDT + Commune)
- Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

L.151.23
- Arbre remarquable
- Haie
- Alignement d'arbre
- Ripisylve
- Vergers,pré-vergers, ilots verts
- Boisement protégé
- Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)
- Zones humides à compenser
- Zones humides de compensation
- Milieux humides (Source : DREAL)

L.151.19
- Elément ponctuel du bâti ou du paysage
- Elément linéaire du bâti ou du paysage

Prescriptions réglementaires
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
- Alignement à respecter pour l' implantation et la volumétrie des constructions
- Espace vert à créer
- OAP densification
- OAP sectorielle
- Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information
- Limite communale
- Bâtiment agricole
- Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver
- Zone de sauvegarde Sage Breuchin
- Cours d'eau